



Outlook

Aménagement du lac de thuy

À partir de Ian Kime :

Date Mar 2026-01-06 09:24

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Bonjour,

Je veux bien participer sur l'enquête publique concernant l'aménagement du Lac de Thuy.

Merci

Ian



Outlook

projet du lac de Thuy

À partir de Claude Maccari - Chalet des Burdines

Date Mar 2026-01-06 11:25

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Avis de l'association « Pour une transition Participative à Thônes » relatif à la procédure de « Déclaration du projet valant mise en compatibilité du PLU ».

Le projet du lac de Thuy se situe dans une zone à risques

- **Risque de pollution.** La MRAE a souligné la présence de plomb et de zinc dans le sol, dus à des dépôts de matériaux, au-dessus du lac de Thuy. Des études complémentaires doivent être menées d'autant que le lieu de pêche est fréquenté par un public sensible de jeunes et d'enfants.
- **Risque d'inondation.** Le réchauffement climatique provoque des phénomènes d'excès, et un risque de pluie torrentielle a été identifié. Quels seront les impacts des remblais en cas de forte crue en zone inondable ? Ce n'est pas étudié dans le dossier.

Le projet ne respecte pas

- **La préservation de la biodiversité et des milieux naturels.** Les mesures de compensation par rapport à la destruction d'espèces protégées et à la suppression de 1 800m² de zones humides ne sont pas suffisamment précises, elles doivent être mises en place avant toutes atteintes à celles-ci. 2 hectares de bois situés en lieu et place des terrains de sports abritent des espèces protégées, une autorisation dérogatoire doit être demandée notamment une raison impérative d'intérêt public majeur. Des compléments sont nécessaires pour approfondir la démarche d'évaluation conduite, garantir la préservation d'espèces protégées d'oiseaux et de chiroptère.s
- **Le SCoT Fier Aravis.** Celui-ci qui n'exclut pas le lac de Thuy du champ d'application de cadre législatif, interdit tout aménagement à proximité d'un plan d'eau artificiel dans un rayon de 300m.

Un projet sans concertation

Aucune réunion publique n'a été organisée pour présenter le projet et recueillir les avis de la population. Les clubs sportifs ne semblent pas en accord avec ce nouvel équipement. De plus les élèves du collège perdraient leur terrain de sport de proximité (boucle d'athlétisme).

Où est l'intérêt public majeur ?

- Déplacer des terrains de sports en périphérie de la ville, près d'une route où la circulation est dense, ne paraît pas très pertinent et particulièrement dangereux pour des enfants.
- On supprime du centre-ville des lieux de pratiques sportives et de lien social.
- Dans une période de restriction budgétaire, un tel projet d'environ 10 M€ n'est absolument pas prioritaire.

Pour toutes ces raisons l'association Pour une Transition Participative à Thônes émet un avis défavorable



Outlook

Avis défavorable au projet d'aménagement du lac de Thuy

À partir de favre.valentin

Date Mar 2026-01-06 14:03

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Je m'oppose fermement au projet d'aménagement du lac de Thuy tel qu'il est porté par la municipalité.

Ce projet, situé loin du centre-ville ainsi que des écoles et collèges, démontre un manque évident de cohérence en matière d'aménagement du territoire et de prise en compte des besoins réels des habitants, en particulier des enfants et des jeunes.

La suppression programmée des terrains de rugby et de football, au profit d'un projet dont l'objectif final est clairement la construction d'immeubles, est inacceptable. La municipalité ne répond à aucune question essentielle : où pratiqueront les enfants ? Quel sera le temps de trajet à pied depuis le groupe scolaire de Thurin ? Faudra-t-il mettre en place des transports en bus supplémentaires, avec un coût financier et environnemental supplémentaire supporté par la collectivité ?

Ce projet illustre une priorité donnée au béton plutôt qu'au maintien des équipements sportifs et associatifs existants. Son coût, particulièrement élevé, apparaît totalement disproportionné au regard des besoins actuels de la commune.

La commune ferait bien mieux d'investir ces sommes dans la rénovation urgente des infrastructures sportives existantes, aujourd'hui dans un état de dégradation avancé (football, rugby, tennis, etc.). Ces investissements seraient moins coûteux, plus utiles et profiteraient à un plus grand nombre d'associations et d'habitants.

En l'état, ce projet ne répond ni à l'intérêt général, ni à une vision durable et équilibrée du développement communal. Pour ces raisons, je demande son abandon et une réorientation des priorités municipales vers la préservation des équipements existants et le soutien réel à la vie associative locale.

Cordialement,

Favre-Bonvin Valentin



Outlook

Mon avis sur enquête publique

À partir de THIERRY AUVITUT

Date Mar 2026-01-06 17:35

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Bonjour

Je suis opposé à ces projets.

1) le stade de rugby est idéalement placé, proche du centre ville il draine bien plus de spectateurs que son futur (?) emplacement dans votre projet, les gamins peuvent venir aux entraînements à pied, À Thuy tout le monde devra venir en voiture !!

2) pourquoi déplacer un stade de foot, également idéalement placé, pour agrandir un lycée..?

Il existe sûrement d'autres solutions, Idem proche du centre ville les avantages restent les mêmes que pour le rugby

3) loger 2 stade l'un à côté de l'autre me semble profondément improductifs, les abords du lac de Thuy vont en fait devenir un parking !!!!!!

4) quels sont les vraies intentions derrière ce projet .. ?? Moi je ne vois que dépenses superflues, bétonnage, coupe d'arbres, urbanisation effrénée, dégradagation d'un cadre de vie

5) QUITTE à dépenser faites quelque chose d'utile comme la réhabilitation de la piscine utilisable 12 mois par an PAR EXEMPLE !!!!!!

... Totalement opposé à ce projet je revendique le maintien de notre cadre de vie et de ce qui reste de charme dans nos vallées que votre municipalité n'a de cesse de détruire.

T auvitut

Envoyé de mon iPad



Outlook

Avis défavorable au projet

À partir de Gaubert Philippe

Date Mar 2026-01-06 19:23

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThônes.onmicrosoft.com>

Bonjour Mr le commissaire,

Je suis DÉFAVORABLE à l'Aménagement prévu qui est contraire au SCOT.

La commune de Thônes est déjà équipé de plusieurs stades en bordure du fier.

Ce projet impact toute la biodiversité et viendrait encore dénaturer un espace supplémentaire
le lac de thuy à besoin de tranquillité et de stabilité

Cordialement

Philippe GAUBERT



Outlook

Aménagement lac de Thuy

À partir de Jennifer Polak

Date Mar 2026-01-06 20:13

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Objet : Avis défavorable concernant le projet d'aménagement du lac de Thuy

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous faire part de mon avis défavorable concernant le projet d'aménagement du lac de Thuy, et plus particulièrement l'installation d'un stade sportif à proximité immédiate de ce site naturel. Plusieurs raisons, qui je l'espère rejoindront les préoccupations de nombreux habitants de Thuy, motivent cette position.

L'installation d'un stade, avec son éclairage intense et permanent, risquerait de dégrader considérablement la qualité du ciel nocturne. Les lumières artificielles, en plus de perturber l'observation des étoiles, ont un impact avéré sur la faune nocturne et le bien-être des riverains. Le lac de Thuy est un lieu où la tranquillité et la beauté naturelle du ciel sont encore préservées. Il serait dommage de sacrifier cet atout pour un projet qui ne semble pas répondre à un besoin urgent.

Le lac de Thuy est un espace où le calme et les sons naturels sont des éléments précieux pour les habitants et les visiteurs. L'organisation de matchs et d'événements sportifs généreraient inévitablement des nuisances sonores, perturbant cette sérénité. Beaucoup d'entre nous ont choisi de vivre à Thuy pour cette qualité de vie, et il est essentiel de la préserver.

Si je ne suis pas opposé à l'aménagement raisonnable des espaces publics, je questionne la pertinence d'un stade sportif à cet endroit. Thônes dispose déjà d'infrastructures sportives adaptées à divers sports, et aucune plainte concernant leur saturation ou leur insuffisance ne semble avoir été soulevée. Par ailleurs, le lac de Thuy est un lieu prisé des pêcheurs et des amoureux de la nature. L'implantation d'un stade bruyant à proximité immédiate d'un espace dédié à la détente et à la pêche semble incohérente avec les attentes des usagers actuels.

Enfin, il est important de souligner que le lac de Thuy abrite une biodiversité riche et fragile, avec des espèces de grenouilles, d'insectes et d'oiseaux qui y trouvent un habitat essentiel. Ces espèces, parfois rares, méritent d'être protégées. Transformer cet espace en un lieu dédié au sport risquerait de perturber cet équilibre écologique et de priver les générations futures d'un patrimoine naturel précieux.

En conclusion, je pense que le lac de Thuy devrait rester un espace orienté vers la nature, la détente et la préservation de la biodiversité. Il existe certainement d'autres sites plus adaptés pour accueillir un stade sportif, sans empiéter sur un écosystème aussi précieux.

Je suis sûre qu'on pourrait trouver des projets d'aménagement de cet espace plus adéquats.

Je reste à votre disposition pour échanger plus en détail sur ce sujet et vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques.

Cordialement,
Jennifer Polak-Kime



Outlook

Observations sur le projet de DPEMC du PLU

À partir de Aurélie DERIAZ

Date Mar 2026-01-06 23:31

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique, je souhaite formuler les remarques suivantes, fondées sur mon attachement à la qualité du cadre de vie, à la préservation du hameau de Thuy et à la cohérence d'un développement durable de la porte d'entrée des Aravis.

Ma contribution est unique et cohérente : elle vise à demander une modification ciblée et rationalisée des deux STECAL envisagées, afin de garantir leur conformité avec l'orientation première du PLU, à savoir le renforcement de l'existant et un développement mesuré, tout en répondant aux besoins réels des habitants et aux enjeux de mobilité, de qualité de vie et de développement durable.

1 Rappel du principe et demande de cohérence globale

Les STECAL sont des dispositifs réglementaires exceptionnels, strictement encadrés, destinés à permettre une adaptation limitée de l'existant et non à porter une logique d'extension ou de développement autonome.

L'intégration de deux STECAL ne peut donc être recevable que si leurs périmètres, usages et capacités d'accueil sont clairement limités, précisément justifiés et pleinement cohérents avec le PADD. À défaut, elles s'apparenteraient à une extension déguisée, contraire à l'orientation affichée du PLU.

Je demande que les deux STECAL soient recentrées, différencierées et strictement encadrées, selon les orientations suivantes.

2 STECAL n°1 – Poumon vert de développement durable et de lien social

La première STECAL doit être exclusivement dédiée à la création et à la préservation d'un poumon environnemental structurant, intégrant le lac et ses abords, et remplissant les fonctions suivantes :

- Zone tampon paysagère et écologique entre le hameau, la route départementale et les zones d'activités ; qui devient également ressource le midi pour les employés ou sur les temps de pauses ou d'escales
- Protection renforcée contre les nuisances sonores et visuelles par des barrages végétaux continus, composés d'essences locales et pérennes ;
- Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- Support de liaisons douces sécurisées, favorisant le lien social et les usages de proximité ;
- Gestion de l'eau et résilience environnementale : intégration de mesures de protection et d'amélioration du milieu aquatique (plantes filtrantes, préservation des zones humides, limitation du ruissellement).

Cette STECAL doit être strictement limitée à des aménagements légers et réversibles : cheminements piétons et cyclables, espaces de repos sobres, dispositifs paysagers. Toute construction pérenne, activité commerciale, équipement générateur de trafic motorisé ou augmentation significative de la fréquentation doit en être explicitement exclue. Ce poumon doit avoir l'emprise foncière adaptée à cette fonction de ressources et de liens

3 STECAL n°2 – Poumon sportif de plein air et interface urbaine

La seconde STECAL doit être définie comme un poumon sportif de plein air, situé en interface entre les espaces naturels et les espaces urbanisés, afin de marquer clairement la limite urbaine à l'entrée des Aravis.

Ses objectifs doivent être strictement limités à :

- Accueil d'équipements sportifs légers, accessibles à tous et prioritairement destinés aux habitants ;
- Pratique d'activités de plein air respectueuses de l'environnement ;
- Constitution d'une zone de transition paysagère, sans effet d'appel à l'urbanisation mais plutôt d'ouverture à la modernisation (avec son architecture récente offrant services et activités)
- Aire de stationnement temporaire pour les événements importants (biathlon, Jeux olympiques, Tour de France, périodes de vacances rouges), afin de :
 - préserver et développer l'activité économique locale des commerces ;
 - Organiser, fluidifier et sécuriser les déplacements vers les événements via transports collectifs ou solutions innovantes futures.
-

Cette STECAL doit exclure toute construction lourde, activité commerciale ou usage générant des flux automobiles importants. Les accès doivent privilégier les mobilités douces, avec une desserte automobile volontairement limitée.

4 Liaisons douces : colonne vertébrale du projet

Les liaisons piétonnes et cyclables doivent constituer le seul lien structurant entre le hameau de Thuy, les STECAL et les Portes de Thônes. Elles doivent :

- Assurer une continuité lisible, sécurisée et accessible à tous (enfants, adolescents, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, poussettes, fauteuils roulants) ;
- Répondre prioritairement aux déplacements du quotidien : travail, écoles, commerces, services, équipements sportifs et culturels, arrêts de bus ;
- S'inscrire dans les pratiques de loisirs et de randonnée, sans les opposer ;
- Créer une liaison douce structurante et sécurisée entre Thuy et les Portes de Thônes, afin de réduire la dépendance à la voiture, de sécuriser les jeunes dans leurs trajets scolaires et d'accompagner le vieillissement de la population.

5 Développement touristique durable et maîtrisé

Le secteur de Thuy bénéficie d'un potentiel touristique vert et patrimonial remarquable, qui doit être accompagné sans remettre en cause les équilibres locaux.

Les liaisons douces doivent permettre :

- Accès pédestre et cyclable au Plateau des Glières, site naturel et historique majeur ;
- Connexion sécurisée et lisible au Circuit des Cascades, exemple de tourisme de proximité compatible avec la préservation des milieux ;
- Matérialisation et développement de nouveaux circuits (lindieu , mont lachat, l'envers,,
- Limitation du trafic automobile aux riverains et des nuisances associées.

Le développement touristique doit rester complémentaire et maîtrisé, intégrant les besoins quotidiens des habitants.

6 Cohérence et vie en communauté

Les aménagements projetés doivent permettre une cohabitation apaisée entre habitants, travailleurs (près de 1 500 emplois à proximité), visiteurs, sportifs, parapentistes, cyclistes, motards, cavaliers et piétons.

Ils doivent contribuer à :

- Réduction durable des nuisances liées au trafic motorisé ;
- Amélioration concrète de la qualité de vie des riverains, travailleurs et touristes ;
- Valorisation raisonnée des portes d'entrée des Aravis, au service du territoire et de son identité, conformément au SCOTT et au PADD.

7 Concertation et suivi

Il est essentiel de prévoir un mécanisme de suivi environnemental et social après réalisation, ainsi qu'un comité consultatif local, afin d'assurer la durabilité et l'acceptabilité du projet.

8 Conclusion et demande formelle

Au regard de ces éléments, je demande que le projet soumis à l'enquête publique :

- Modifie et encadre strictement les deux STECAL, afin qu'elles relèvent clairement de l'adaptation limitée de l'existant et non d'une logique d'extension ;
- Consacre la première STECAL à un poumon vert de développement durable et de lien social, support des liaisons douces et de la protection environnementale ;
- Limite la seconde STECAL à un poumon sportif de plein air, marquant clairement la limite urbaine et intégrant une aire de stationnement temporaire pour événements majeurs ;
- Fasse des liaisons douces la colonne vertébrale du projet, au service des habitants comme des visiteurs réguliers ou saisonniers
- Garantisson la préservation du hameau de Thuy, de son calme, de son patrimoine et de sa qualité de vie ;
- Intègre des mesures de gestion de l'eau, d'accessibilité universelle et un suivi participatif du projet.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution et de sa prise en compte dans le cadre de l'enquête publique.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Aurélie Deriaz

15 route de thuy
74230 Thones

Tel : 0661207018